

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.161
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Aliénation de terrain
au profit de Monsieur
PUIRAVEAUD "LE GRAND
FIEF"

DATE DE CONVOCATION

2 Octobre 1981

DATE D'AFFICHAGE

2 Octobre 1981

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 25

Pour _____

Contre _____

Abstentions _____

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt un
le neuf octobre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Adjoints
MM. TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
PAPEAU, COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, CABAL, PELLETIER,
TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. le Maire - Melle FOUCHE par M. FABER
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU - M. BUJARD par M. BOUCHET
M. DUFOUR par M. MONTRON

Absents : MM POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose d'une parcelle de terrain au lieu-dit "Le Grand Fief".

M. PUIRAVEAUD Jacques, demeurant à ROYAN, 11 Bd Félix REUTIN a manifesté son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain cadastrée section BH, n° 1202, pour une superficie de 180m², sise au lieu-dit "Le Grand Fief".

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat, le prix de cession fixé à 85 F. H.T. le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 15.300 F.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. la Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. PUIRAVEAUD

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 27 Mars 1981, relatif aux aliénations de terrains, dispensant les Communes de l'avis des Services Fiscaux, lorsque le montant de la transaction n'excède pas la somme de 200.000 F.

Vu l'avis favorable émis par la Commission "Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement, Travaux" réunie le 6 Mai 1981,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. PUIRAVEAUD demeurant à ROYAN, 11 Bd Félix REUTIN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de cent quatre vingt mètres carrés (180m²) cadastrée section BH n° 1202, sise au lieudit "Le Grand Fief" moyennant le prix unitaire de 85 F. le m² H.T., soit un prix global et forfaitaire de QUINZE MILLE TROIS CENTS FRANCS (15.300 F.) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique.

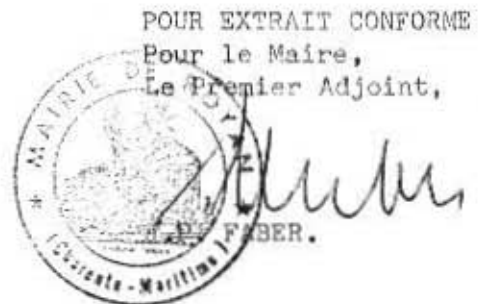
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARBE, Notaire à ROYAN,

- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1982 chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
23. OCT. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L.121 31 du C. des C. nes



VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné PUIRAVEAUD Jacques, demeurant à ROYAN, 11 Boulevard Félix Reutin,

Prends l'engagement par les présentes d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, une parcelle de terrain sise au lieudit "Le Grand Fief", cadastrée section BH N° 1202, pour une superficie de Cent quatre vingt mètres carrés (180 m2) au prix unitaire de QUATRE VINGT CINQ FRANCS (85 Frs) le mètre carré hors taxes.

Accepte ladite acquisition moyennant le prix global et forfaitaire de QUINZE MILLE TROIS CENTS FRANCS (15.300 Frs) Hors taxes.

M'engage à payer ladite somme comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir, et à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre.

Fait en cinq (5) exemplaires,

A ROYAN, le 2 SEPTEMBRE 1981

J. Puiraveaud
J. Puiraveaud



VU
pour être annexé à la délibération,
du 9 OCT. 1981
exécutoire (Art. 48 du CAC),
Rochefort, le 23 OCT. 1981
Le Sous-Prefet,

Pierre LISF
Pierre LISF

21 OCT. 1981

Pour le Maire
Adjoint Délégué



André LACHAUD

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. PUTRAVEAUD
"LE GRAND FIEF"

ETAT PARCELLAIRE

21 OCT. 1981



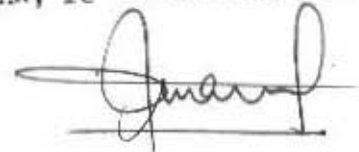
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Yves LACHAUD

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
BH	1202	Le Grand Fief	180m ²	VILLE DE ROYAN

Dressé par l'Ingénieur de la Ville soussigné
ROYAN, le 20 OCTOBRE 1981



J. PERAUDEAU.

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. PUIRAVEAUD
"LE GRAND FIEF"

PLAN DE MASSE
(Echelle : 1/1000)

21 OCT. 1981

Pour le Maire
Adjoint Délégué



André LACHAUD

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TEREAIN AU PROFIT DE M. PUIRAVEAUD
'LE GRAND FIEF'

PLAN DE SITUATION
(Echelle : 1/5000e.)

21 OCT. 1981

MAIRIE DE ROYAN
Charente-Maritime
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
André LACHAUD

